

PRÉAVIS N° 38-2023 AU CONSEIL COMMUNAL

Plan Climat de la Ville de Renens 1^{re} génération 2023-27

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission
Lundi 24 avril 2023, à 20h,
Centre technique communal, rue du Lac 14

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 30 mars 2023

PRÉAVIS N° 38-2023

Plan Climat de la Ville de Renens
1^{re} génération 2023-27

Table des matières

1. Préambule	2
2. Plan Climat communal	3
2.1. La Ville s'engage.....	3
2.2. Les pièces du Plan Climat	3
2.3. La démarche choisie pour l'élaboration et la gouvernance.....	4
3. Prochaines étapes.....	5
4. Communication liée au lancement du Plan Climat de 1^{re} génération.....	5
5. Description des coûts	5
6. Incidences financières	5
6.1. Coût de fonctionnement	5
7. Conclusions de la Municipalité	6

Renens, le 13 mars 2023

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis, qui accompagne la transmission du Plan Climat de la Ville de Renens aux membres du législatif, a pour objectif premier de demander au Conseil communal de prendre acte de la stratégie climatique adoptée par la Municipalité et du plan d'actions qui en découle. Ce préavis informe aussi ce dernier des prochaines étapes de la stratégie climatique de la Ville et des préavis qui lui seront régulièrement soumis en lien avec le Plan Climat. Enfin, ce préavis demande au Conseil communal le montant nécessaire aux actions de communication qui accompagneront le lancement officiel et public du Plan Climat.

1. Préambule

D'après le 6^e rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère a atteint aujourd'hui un niveau record dans l'histoire de l'humanité. Les émissions d'origine humaine en sont la cause, provoquant un dérèglement profond et sans précédent du système climatique terrestre. Les changements climatiques qui en résultent sont dorénavant une réalité dans toutes les régions du monde. En Suisse, la température annuelle moyenne a augmenté de 2,5°C entre 1854 et 2020. Les effets qui en découlent se font déjà sentir sur tous les écosystèmes, y compris à Renens.

Prendre des mesures de protection du climat est la seule façon de limiter les effets néfastes de ces changements climatiques. Il s'agit donc de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines et de mettre en œuvre des mesures permettant d'adapter le territoire aux effets des changements climatiques.

En Suisse, les communes possèdent la plus grande marge de manœuvre pour agir concrètement et faire évoluer leur territoire. Elles doivent toutefois répondre aussi aux objectifs climatiques cantonaux et fédéraux, qui sont liés à leur tour au cadre international défini par l'Accord de Paris et l'Agenda 2030. Le Canton de Vaud, tout comme la Confédération suisse, se sont déjà engagés à atteindre la neutralité carbone des émissions produites sur leur territoire d'ici à 2050.

Face à cette situation alarmante, la Municipalité a le devoir de s'engager pour protéger ses habitant.e.s actuel.le.s et futur.e.s, le climat, la biodiversité et la planète en général. C'est pourquoi la Ville de Renens a élaboré un Plan Climat communal. Il s'agit d'un instrument transversal, tant stratégique qu'opérationnel, qui doit permettre à la Municipalité d'atteindre ses objectifs climatiques en regroupant sous le prisme du climat ses différentes politiques publiques sectorielles, tout en visant à préserver une bonne qualité de vie à l'ensemble de la population et en soutenant l'économie locale.

Si l'inaction climatique n'est pas une option, une action insuffisante pour parvenir aux objectifs climatiques fixés engendrerait, elle aussi, des coûts plus élevés que ceux des actions nécessaires pour y parvenir. En effet, en travaillant sur sa stratégie climatique à long terme, la Confédération a estimé que le coût des dégâts causés par un dérèglement climatique non maîtrisé correspondrait à 4% du produit intérieur brut (PIB) suisse en 2050.

En revanche, si l'on parvient à réduire de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre et à limiter l'élévation de la température mondiale à +1,5°C, ces coûts ne représenteraient plus que 1,5% du PIB suisse en 2050. Le bénéfice de cette réduction des émissions serait ainsi d'environ 2.5% du PIB, soit 20 à 30 milliards de francs selon le Conseil Fédéral.

2. Plan Climat communal

2.1. La Ville s'engage

L'élaboration du Plan Climat communal a débuté à la fin de l'été 2021, suite à l'adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis N° 89-2021 - Plan climat de Renens, en réponse au postulat du même nom. Le premier travail a consisté à dresser le portrait climatique de la Ville. Cela s'est traduit par la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités des personnes qui vivent ou travaillent à Renens, ainsi que d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire et de sa population face aux effets négatifs des changements climatiques. Ce travail a compilé les travaux réalisés par les services communaux et les a complétés, au besoin, par des mandats spécifiques. Connaître au mieux la situation actuelle permet en effet de fixer plus précisément les champs d'actions et les objectifs du Plan Climat.

Ce travail s'est inscrit dans la continuité de tous les projets et outils réglementaires réalisés jusqu'à aujourd'hui, auxquels s'ajoutent les labels obtenus par la Ville¹. Ainsi, le Plan Climat rassemble, met en synergie et accélère les politiques sectorielles de la Ville, afin de permettre le déploiement maximal de leurs effets pour répondre à l'urgence climatique. Il propose aussi de nouvelles initiatives qui, en complément des initiatives déjà mises en œuvre, ont pour but de parvenir à respecter les objectifs fixés au niveau international, national et cantonal.

La Municipalité vise la neutralité carbone des émissions territoriales à l'horizon 2050. Un objectif intermédiaire de 50% de réduction des émissions est fixé à l'horizon 2035 par rapport à 2015. En parallèle, la Ville s'engage également à ce que les émissions extraterritoriales soient réduites au maximum.

La Municipalité a également pour ambition d'adapter son territoire aux effets négatifs des changements climatiques. La Ville devra être résiliente et rester agréable à vivre, même lors des épisodes météorologiques extrêmes (inondations, longues périodes de sécheresse et de températures très élevées). Les risques liés aux changements climatiques doivent être réduits autant que possible.

2.2. Les pièces du Plan Climat

Comme mentionné au chapitre 1, le Plan Climat de la Ville de Renens a été pensé pour être un double instrument. Il se compose de deux documents distincts: une stratégie et un plan d'actions. Une brochure en petit format, résumant le Plan Climat de façon très simplifiée et imagée, est aussi proposée.

Ces documents ont été structurés en huit thématiques, qui concernent aussi bien la réduction des émissions de gaz à effet de serre que l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques:

- énergie et bâtiments;
- mobilité;
- consommation;
- santé;
- nature en ville et biodiversité;
- dangers naturels et gestion des risques;
- urbanisme et aménagement du territoire;
- implication des actrices et acteurs du territoire.

¹ Cité de l'énergie Gold, Ville Verte Suisse, FairTrade Town et Ville en Santé

Chaque thématique a été séparée en axes, qui correspondent aux grandes lignes à suivre pour pouvoir atteindre les objectifs du Plan Climat. Ces axes ont été déclinés à leur tour en mesures, valables à l'échelle de l'ensemble du territoire communal. Enfin, ces mesures ont été déclinées en actions, c'est-à-dire en projets concrets et définis en termes de localisation, de temporalité et de responsabilité.

La partie stratégique du Plan Climat définit la vision et les objectifs de la Municipalité d'ici à 2050. Au fil des chapitres, elle présente pour chaque thématique l'état de la situation, les objectifs à atteindre, les axes et les mesures qu'il s'agira de mettre en œuvre dans cet horizon temporel.

La partie opérationnelle du Plan Climat est constituée d'un plan d'actions. Celui-ci spécifie les projets choisis par la Municipalité sur la base d'une analyse clarifiant autant que possible leur faisabilité et leur coût qui seront lancés entre 2023 et 2027, .

Le Plan Climat a été conçu comme une stratégie itérative, constituée de générations successives. En effet, les documents susmentionnés seront mis à jour tous les cinq ans, à mi-législature, afin de pouvoir répondre de la manière la plus efficace possible au défi que représente l'urgence climatique. Les mesures et actions pourront être complétées et adaptées en fonction des opportunités qui se présenteront et des ressources de la commune, de l'impact des actions entreprises, de l'évolution des connaissances techniques et de la modification du cadre légal fédéral ou cantonal. Les documents présentés constituent donc la 1^{re} génération du Plan Climat et valent pour la période de 2023 à 2027.

2.3. La démarche choisie pour l'élaboration et la gouvernance

Au niveau de l'Administration communale, l'élaboration des documents stratégique et opérationnel s'est faite sur la base d'une démarche participative de 18 mois, en travaillant d'abord avec un groupe de travail interservices, puis en discutant spécifiquement des thématiques avec chaque service de l'Administration communale et les membres de la Municipalité. Par le biais d'ateliers thématiques, chaque proposition de mesure et d'action a été discutée jusqu'à être inscrite, ou pas, dans le Plan Climat. Tout au long de cette période, des Fresques du climat² ont été organisées pour les membres de la Municipalité et des services communaux, afin que les participant.e.s puissent comprendre au mieux les causes et les conséquences des changements climatiques. Cette dynamique transversale au sein de l'Administration va d'ailleurs être conservée pour suivre la mise en œuvre de la 1^{re} génération du Plan Climat et des suivantes.

Les propositions des Renanaïses et Renanais ont été incorporées dans l'élaboration du Plan Climat. En effet, 270 propositions citoyennes faites lors des Rencontres du Développement Durable par des membres du Conseil communal, des habitant.e.s et des associations de Renens ont été reprises et discutées lors de chacun des ateliers thématiques. Pour rappel, les Rencontres du Développement Durable ont eu lieu entre octobre et novembre 2020. Sous le slogan « Demain Renens », la Municipalité a invité la population ainsi que les autres actrices et acteurs du territoire à proposer des idées d'actions concrètes à mettre en place afin de contribuer à limiter les causes et les effets du dérèglement climatique au niveau local. Des conférences, des ateliers thématiques et des plages de débat ont été organisés. Un sondage de l'ensemble des habitant.e.s est venu finaliser cette démarche. Depuis ces Rencontres, une boîte à idées a été mise à disposition des habitant.e.s sur www.renens.ch/demain, leur permettant d'exprimer leurs propositions de mesures et d'actions pour le Plan Climat.

Deux Fresques du Climat ont été réalisées en novembre 2022 pour les membres du Conseil communal qui le souhaitent. A la fin de chacune d'entre elles, un temps a été consacré à la présentation du travail d'élaboration du Plan Climat. Des Fresques ont aussi été proposées au milieu associatif.

² Une Fresque du climat est un atelier interactif de 2 à 3h permettant aux participant.e.s de comprendre les phénomènes liés aux changements climatiques, leurs causes et les enjeux qui y sont liés.

3. Prochaines étapes

Les documents stratégique et opérationnel du Plan Climat, présentés par le présent préavis aux membres du Conseil communal, constituent un instrument de politique publique et un engagement de principe pour la Municipalité.

En effet, les projets proposés dans le plan d'actions seront tous soumis au Conseil communal par voie de préavis. Ces préavis pourront traiter d'un seul projet ou d'une série de projets. Echelonnés dans le temps entre 2023 et 2027, ces préavis présenteront les actions, détailleront leurs coûts et proposeront, à chaque fois, une voie de financement, ouvrant ainsi la discussion avec les membres du législatif renanais. Selon la nature des projets, les préavis demanderont l'inscription des montants nécessaires au budget annuel ou au plan des investissements, ou ils proposeront d'autres mécanismes de financement.

Comme le Plan Climat s'inscrit dans la continuité des projets menés par les services administratifs, les préavis soumis au Conseil communal comporteront à l'avenir un chapitre expliquant leur lien (ou l'absence de lien) avec le plan d'actions. Dans les préavis en lien avec le Plan Climat, un renvoi explicite, identifiant la thématique, l'axe, la mesure et l'action ciblée, sera fourni.

La Municipalité prévoit en 2023 le dépôt d'un certain nombre de préavis qui comporteront ce renvoi direct au Plan Climat. En automne, un préavis présentant une série de nouvelles actions à lancer dès 2024 sera proposé au Conseil communal. Ces actions nécessiteront un renforcement des ressources humaines au sein de certains services, dont la section Durabilité du Service Gestion urbaine – Développement Durable, en charge de la mise en œuvre et du suivi du Plan Climat.

4. Communication liée au lancement du Plan Climat de 1^{re} génération

La prise d'acte du Plan Climat par le Conseil communal va permettre de le lancer officiellement et publiquement. Dès cette date, plusieurs actions de communication sont prévues:

- les différents documents seront mis à disposition du public sur la page www.renens.ch/climat constituée à cet effet;
- une manifestation tout public sur le thème du climat et de l'énergie sera organisée à l'automne. Celle-ci traitera bien sûr du Plan Climat, mais aussi du renouvellement du label Cité de l'énergie Gold, dont le réaudit s'achèvera cet été;
- l'élaboration et l'impression de différents supports de communication (affiches, brochures, etc.);
- des présentations du Plan Climat pourront être organisées à différentes occasions tout au long de l'année pour informer et impliquer les actrices et acteurs du territoire.

5. Description des coûts

Pour cette première étape de lancement du Plan Climat, seule la communication liée au lancement du Plan Climat de 1^{re} génération va générer des frais. La Municipalité propose d'y allouer la somme de CHF 15'000.- TTC.

6. Incidences financières

6.1. Coût de fonctionnement

Libellé	Section	Nature du cpte	Année 2023
Communications Plan climat	3640	3185.31	CHF 15'000.00

7. Conclusions de la Municipalité

Afin d'accélérer et de renforcer son action face à l'urgence climatique, la Municipalité soumet aujourd'hui au Conseil communal son Plan Climat 1^{re} génération, un plan qui couvrira la période 2023-2027. Celui-ci a été élaboré grâce à une démarche très transversale et participative, en collaboration étroite avec l'Administration communale et la population renanaise.

Le but premier d'un Plan Climat est de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, mais aussi à l'extérieur de ce territoire, et d'adapter celui-ci aux effets en cours et futurs des changements climatiques. Pour y parvenir, il importe de communiquer le mieux possible sur le lancement et le contenu de ce plan, car l'ensemble des actrices et acteurs du territoire doivent pouvoir identifier rapidement et clairement quelle est leur part de responsabilité et quel est leur champ d'action. En effet, chacune et chacun doit pouvoir comprendre ce qui peut être modifié dans son mode de vie, dans son mode de production ou dans son modèle commercial, afin de protéger le territoire et la population en protégeant le climat et la biodiversité.

Par le biais du présent préavis, la Municipalité a le plaisir d'inviter le Conseil communal à prendre connaissance de la stratégie et du plan d'actions qui composent son Plan Climat 2023-2027. Par la suite, elle lui soumettra toutes les actions envisagées et les divers modes de financement proposés par voie de préavis, car il lui tient à cœur que cette démarche d'amélioration de notre territoire soit portée aussi bien par le législatif que par l'exécutif.

Bien que la Municipalité n'ait pas attendu le lancement de son premier Plan Climat pour agir sur le front du climat et de la biodiversité, elle se réjouit de pouvoir partager plus largement sa vision et ses objectifs grâce à ce Plan, afin de permettre une action commune, présente à tous les échelons et dans tous les secteurs qui composent la vie d'une ville.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 38-2023 de la Municipalité du 13 mars 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE de la stratégie climatique adoptée par la Municipalité et de son plan d'actions 2023-2027.

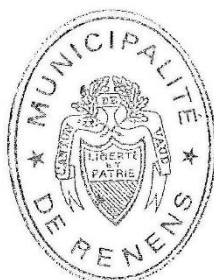
PREND ACTE de la façon de mettre en œuvre le plan d'actions, c'est-à-dire par soumissions successives de préavis, dédiés à un seul projet ou regroupant plusieurs actions.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023, telles que décrites au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant de CHF 15'000.- TTC, compte N° 3640.3185.31 – Plan climat - Communication.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément

Le secrétaire municipal
Michel Veyre



Annexes:

- Plan Climat 1^e génération 2023-27 – Stratégie
https://www.renens.ch/docuploads/Territoire_et_economie/developpement_durable/plan-climat/pdf/Partie_strategique_Plan_Climat_ID_510008.pdf
- Plan Climat 1^e génération 2023-27 – Plan d'actions
https://www.renens.ch/docuploads/Territoire_et_economie/developpement_durable/plan-climat/pdf/PLAN_D_ACTIONS_ID_510152.pdf
- Plan Climat 1^e génération 2023-27 – Résumé
https://www.renens.ch/docuploads/Territoire_et_economie/developpement_durable/plan-climat/pdf/Brochure_Plan_Climat_ID_509477.pdf

Membres de la Municipalité concerné.e.s:

- M. Jean-François Clément, syndic
- Mme Patricia Zurcher Maquignaz,
- Mme Karine Clerc
- Mme Tinetta Maystre